Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/04/2026 à 04h12
Réference de l'AR : 088-218801488-20260425-20260421-DE
Affiché le 27/04/2026 ; Certifié exécutoire le 27/04/2026

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET FORET 2026

## LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année **2026**. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Le budget 2026, une fois voté,** peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, et mis en ligne sur le site internet de la commune. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des différentes institutions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

# BUDGET PRINCIPAL

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### A) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

***Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 2 620 332.84 euros.***

***Les principaux types de recettes pour la commune sont :***

- **Le résultat de fonctionnement reporté** correspondant à l'excédent de fonctionnement constaté à fin 2025 et qui est réinjecté en totalité au budget primitif 2026. **Il s'élève à 911 392 €.**

- **Les impôts locaux**

Le produit de ces derniers s'élevait à 605 047 € en 2025. Les taux d'imposition en 2026 restent inchangés. Le produit fiscal attendu pour 2026 est de 613 486 €. L'augmentation du produit fiscal entre **2025 et 2026** est la résultante de la hausse prévisionnelle des bases des impôts locaux effectuée par les services de l'Etat.

- **Les dotations versées par l'Etat**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est le principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales.

La DGF est constituée de 4 composantes :

- **La dotation forfaitaire**. En 2026, cette dotation est estimée à **173 273 €** pour la commune de Dommartin-lès-Remiremont.
- **La dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU)** : destinée aux communes les plus défavorisées. Seules sont éligibles les communes de plus de 5 000 habitants. La commune n'en bénéficie donc pas.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : attribuée aux petites communes rurales ayant un faible potentiel financier. Cette dotation comporte 3 fractions :
  - *Une fraction dite « bourgs-centres »* : Sont éligibles les communes de plus de 10000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton. La commune de Dommartin n'est pas éligible à cette fraction.
  - *Une fraction « péréquation »* : Elle est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique. La commune est éligible en 2026 pour une dotation de **88 019 €.**
  - *Une fraction cible »* : **Elle est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées** parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles. La commune de Dommartin est éligible à cette dotation pour un montant de **126 238** €
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : attribuée en fonction « de la richesse fiscale » de la commune (son potentiel fiscal) et de la pression fiscale (l'effort fiscal). La dotation attendue pour la commune en 2026 est de **62 242 €.**

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à **485 112 € en 2026.**

- **L'attribution de compensation**

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales verse annuellement à la commune une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques que perçoit la CCPVM directement depuis 2017 suite à son passage en fiscalité professionnelle unique. Elle se décompose comme suit :

| | |
|---|---|
| Recettes économiques figées à fin 2017 perçues par la CCPVM et reversées à la commune | 295 684,00 € |
| Charge de transfert en 2020 participation syndicat voie verte passée au PETR | -5 143,11 € |
| **TOTAL AC** | **290 540,89 €** |

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population**

Ces recettes sont constituées essentiellement des produits des concessions de cimetière pour 4 000 €, des redevances et droits des services périscolaires garderie et cantine pour 90 000 € et de l'indemnité forfaitaire de la poste pour 14 532 €. La prévision de ces recettes en **2026** s'élève à **108 732** €.

- **Les autres produits de gestion courante**

Elles correspondent principalement aux revenus des immeubles (loyers et locations de salles) pour un montant prévu de 130 000 €. La prévision totale de ces recettes en 2026 s'élève à **131 000 €.**

- **Les opérations d'ordre**

Au total, elles s'élèvent à **30 070** € et correspondent aux dotations aux amortissements des subventions de l'année. Leur contrepartie pour le même montant est inscrite en dépenses d'investissement.

### B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

***Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 2 620 332.84 euros.***

***Les principaux types de dépenses de fontionnement pour la commune sont :***

- **Les charges à caractère général**

**Elles s'élèvent à 467 932 € en 2026 contre 380 381 € en 2025. Elles correspondent principalement à :**
Entretien annuel terrain de foot pour 10 428 €, cotisations diverses : 5000 €, Eau bâtiments : 8000 €, carburant : 16 000 €, entretien et réparation matériel roulant et bâtiments: 20 000 €, publicité : 9000 €, petits matériels multi service : 13 000 €, fournitures scolaires et administratives : 10 000 €, autres services extérieurs : 10 000 €, Assurances : 28 000 €, autres matières et fournitures : 10 000 €, frais transport : 13 000 €, fournitures de voirie et d'entretien : 24 000 €, frais postaux et télécommunication : 14 000 €. maintenance : 29 000 € Taxes foncières : 20 000 €, entretien et réparation voirie : 35 000 €, alimentation : 39 000 €. Electricité : 70 000 €. Gaz : 65 000 €.

- **Les charges de personnel**

Elles s'élèvent à 798 000 € pour 2026, dont 470 000 € en personnel titulaire, 45 000 € en personnel contractuel et 40 000 € de missions temporaires pour remplacements. Il est à noter que les coûts engendrés par les remplacements sont compensés par des remboursements des assurances qui sont comptabilisés en recettes de fonctionnement.
Il est à noter que la hausse de ces dépenses entre 2025 et 2026 de 100 000 € sont dues :
-à une hausse de 1.52% du glissement vieillesse technicité pour 20 000 €
- à un agent supplémentaire recruté en tuilage d'un agent qui partira en retraite début 2027 pour 50 000 €
-à une hausse prévisionnelle prudente des cotisations retraites et autres pour 30 000 €.

Des réductions seront réalisées en cours grâce à des mises à disposition de personnel internes et externes, mais n'ont pas été budgétées. Elles seront comptabilisées en cours d'année au fur et-à-mesure des missions exercées par décisions modificatives.

**Les atténuations de produits**

Il s'agit principalement du FNGIR, qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010, pour **192 519 €.**

**Les autres charges de gestion courante**

**Elles s'élèvent à 200 812 € contre 423 594 € en 2025**. Cette baisse s'explique principalement par un reversement des excédents de fonctionnement eau et assainissement en 2025 à la CCPVM pour un montant de 241 059 €.

**Elles correspondent principalement à :**
Contribution SDIS pour 61 400 €, indemnité des élus : 75 000 €, participation SIVUIS : 5591 €, subvention CCAS : 11 555 €, subventions aux associations : 7 650 €, admissions en non-valeur: 10 000 €,
solde subvention école élémentaires : 3000 €, frais de mission et déplacement élus : 3 200 €.

**Les charges financières**

Elles correspondent principalement aux charges d'intérêts des emprunts à régler pour un montant de 46 000 €.

**Les opérations d'ordre**

Au total, elles s'élèvent à 183 741 € et correspondent aux dotations aux amortissements de l'année. Leur contrepartie pour le même montant est inscrite en recettes d'investissement.

**Le virement à la section d'investissement**
D'un montant de 720 473.58 €, il correspond à l'excédent prévisionnel de la section de financement qui est transféré à la section d'investissement pour financer cette dernière et l'équilibrer.

### C) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général | 467 931,84 € | Atténuations de charges | 20 000,00 € |
| Charges de personnel et frais assimilés | 798 000,00 € | Produits des services, du domaine et ventes... | 108 732,00 € |
| Autres charges courantes (Indemnités élus, transport scolaire, subv, aux association et CCAS...) | 200 811,82 € | Impôts et taxes | 320 540,89 € |
| Atténuations de produits | 201 519,00 € | Dotations et participations | 485 111,80 € |
| | | Autres produits de gestion courante (revenus d'immeubles...) | 131 000,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES COURANTES | 1 668 262,66 € | TOTAL DES RECETTES COURANTES | 1 708 940,69 € |
| Charges financières | 46 000,00 € | | |
| Autres charges | 1 856,00 € | | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | 1 716 118,66 € | TOTAL DES RECETTES REELLES | 1 708 940,69 € |
| Virement à la section d'investissement | 720 473,58 € | | |
| Opération d'ordre de transfert entre sections | 183 740,60 € | RESULTAT REPORTE | 911 392,15 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE | 904 214.18 € | | |
| **TOTAL GENERAL** | **2 620 332,84 €** | **TOTAL GENERAL** | **2 620 332,84 €** |

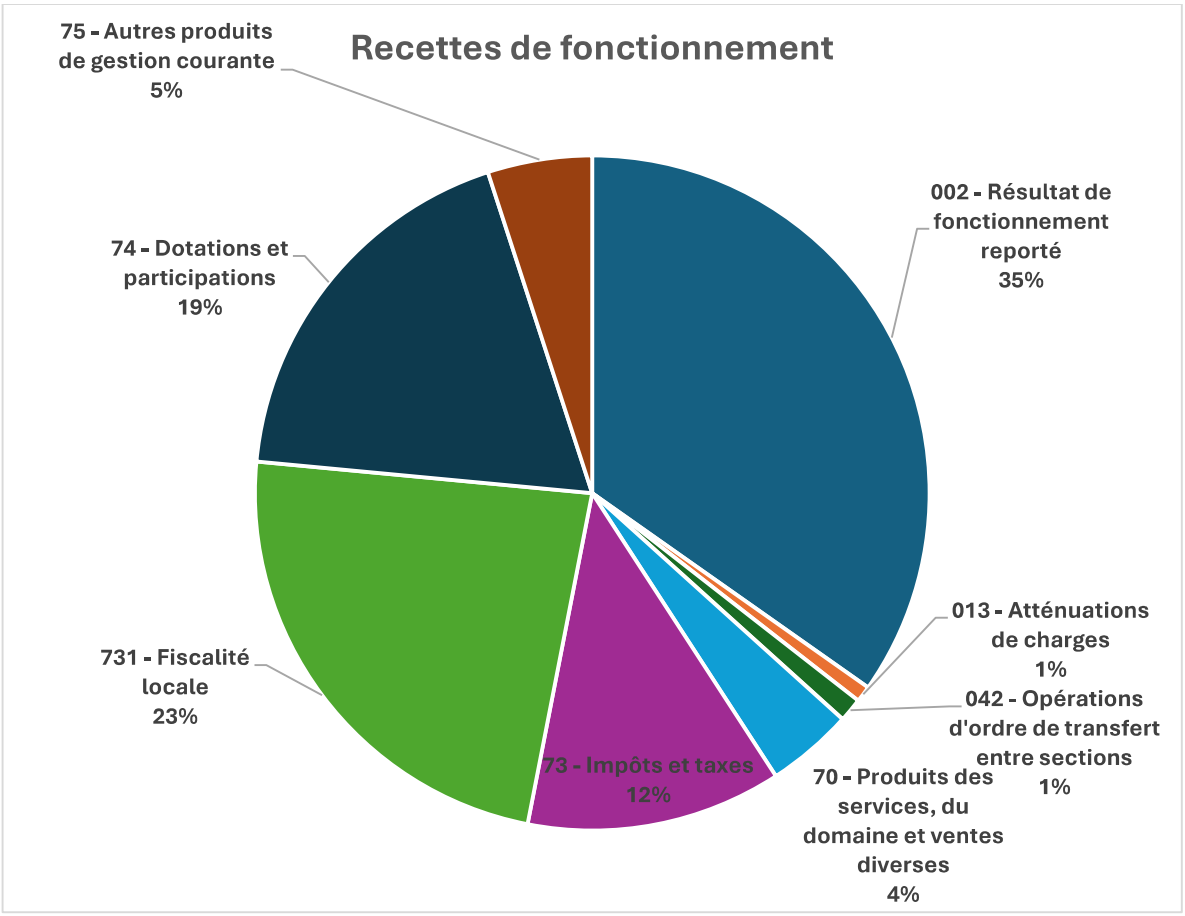


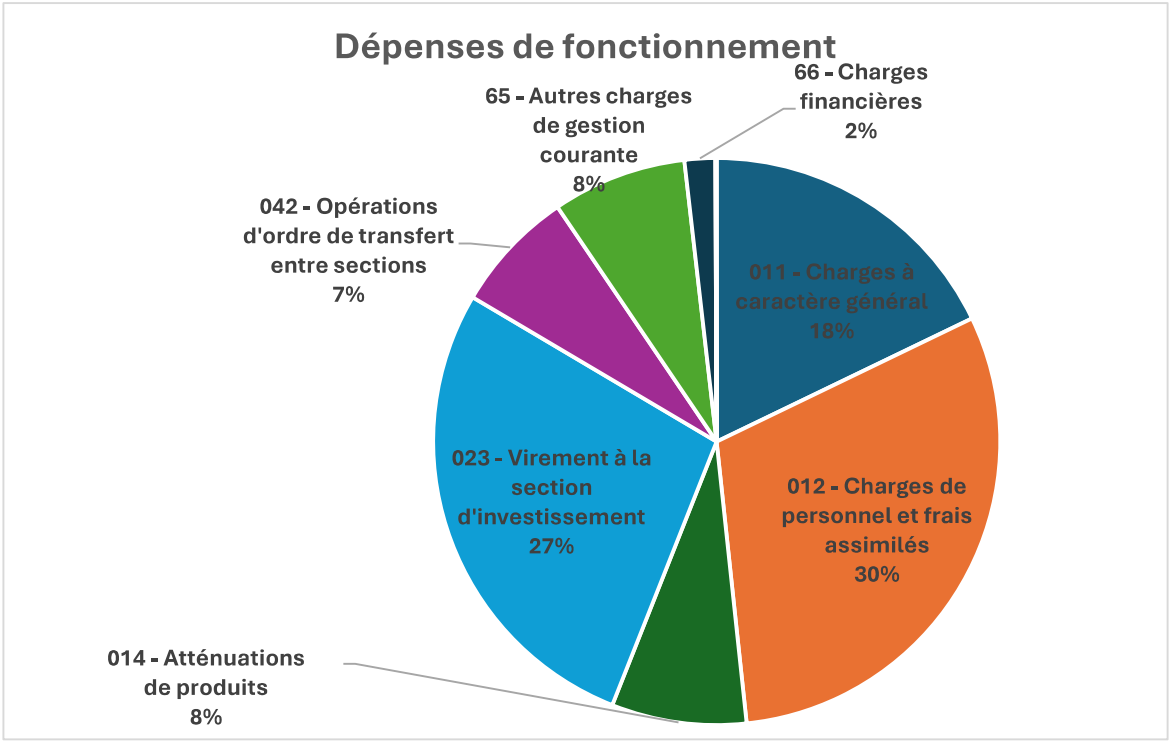


Au final, le virement à la section d'investissement constitue une partie de l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### B) Vue d'ensemble de la section d'investissement

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---|---|---|---|
| Solde d'investissement reporté | 7 708,19 € | Solde d'investissement reporté | |
| Remboursement d'emprunts et cautions | 202 000,00 € | Virement de la section de fonctionnement | 720 473,58 € |
| Immobilisations incorporelles | 16 000,00 € | FCTVA | 41 583,00 € |
| Immobilisations corporelles | 143 268,00 € | Taxe d'aménagement | 15 000,00 € |
| Immobilisations en cours | 231 442,56 € | Excédent de fonctionnement capitalisé | 127 980,74 € |
| | | Subvention d'investissement | 133 877,01 € |
| | | Produit des cessions | 140 000,00 € |
| | | | |
| TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT | 600 418,75 € | | |
| Crédits divers | 732 166,18 € | | |
| Ecritures d'ordre entre sections | 35 070,00 € | Ecritures d'ordre entre sections | 188 740,60 € |
| **TOTAL** | **1 367 654,93 €** | | **1 367 654,93 €** |

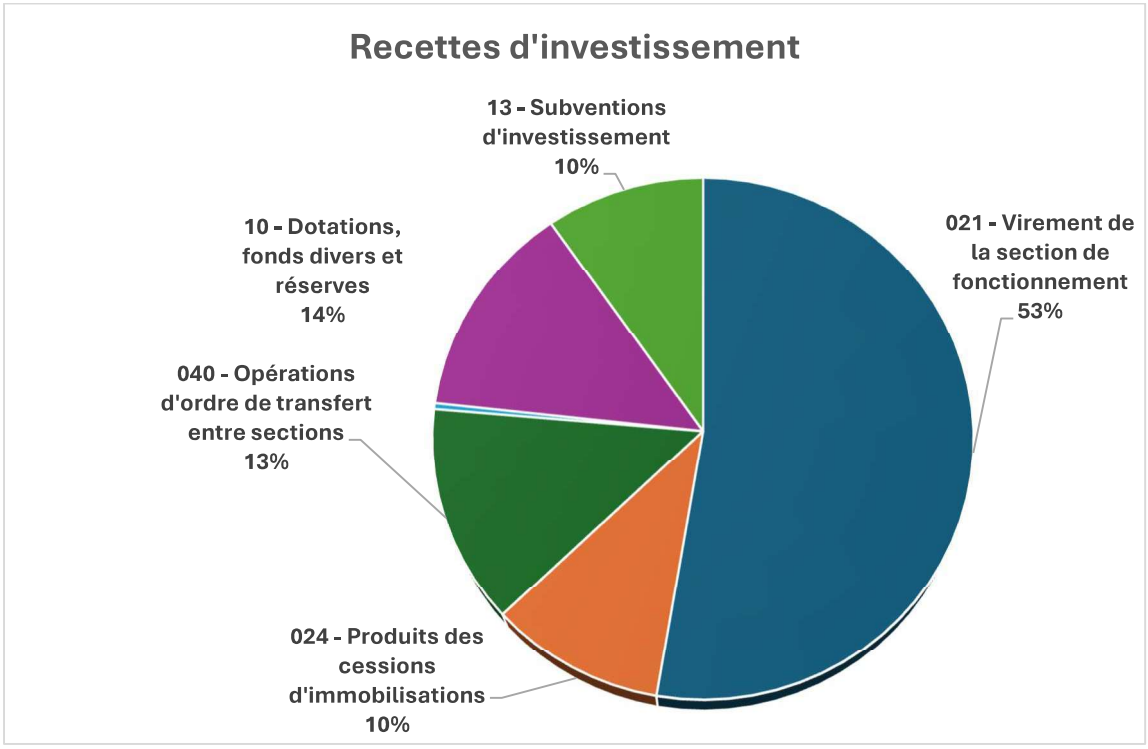


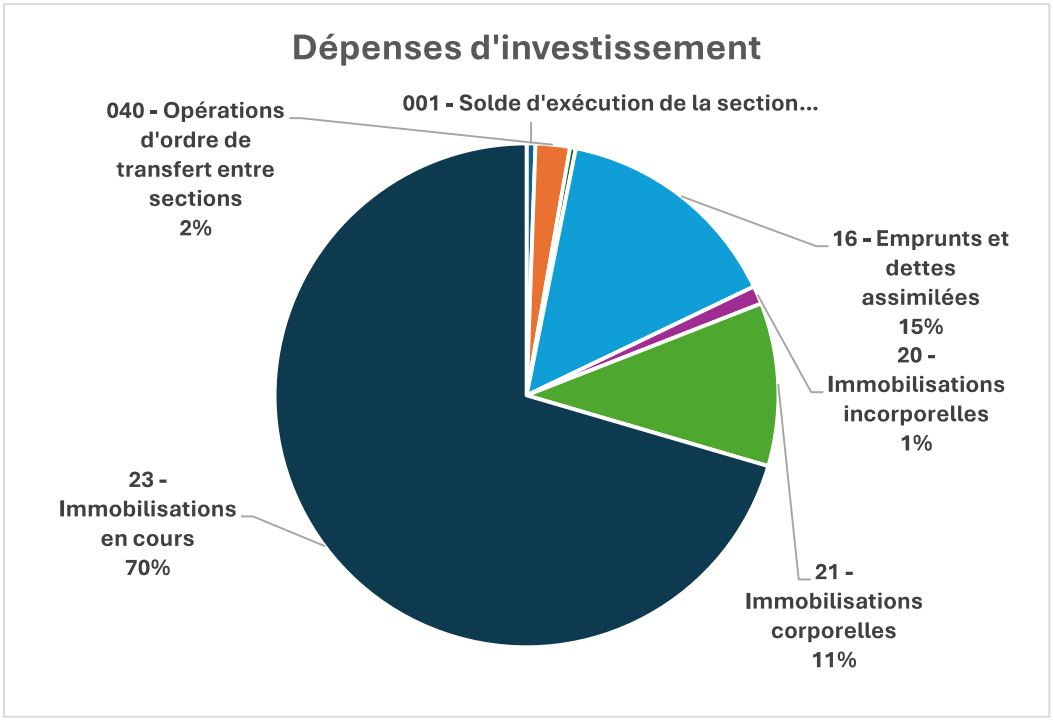


### C) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Poursuite de la rénovation de l'orgue de l'église pour 189 700 €
- Rénovation 3 logements des Blés d'Or pour 21 524 €
- Achat d'un nouveau véhicule camionnette benne pour 29 000 €
- Achat matériel technique pour 442512 € dont un panneau double face lumineux pour 18 600 €, des radars pédagogiques pour 5 000 €, matériel pour services techniques pour 12 652 €
- Achat parcelles : 10 000 €
- Achat matériel de bureau et informatique pour 20 000 €

- Achat matériel divers pour 26 586 € dont panneaux de signalisations pour 6 000 €, 2 silhouettes de signalisation pour passage piéton pour 3 686 €, films anti-UV pour les écoles pour 1 400 €, un groupe électrogène pour la cantine scolaire pour 1 200 €, un vidéoprojecteur pour la salle Picosée de l'Espace Culturel pour 1 500 € et une structure bois pour l'aire de jeux de la Moussière pour 4 800 €.
- Etudes diverses pour 10 000 €
- Travaux divers dans les bâtiments communaux pour 10 000 €.

D'autres travaux seront programmés en cours d'année et feront l'objet d'ouvertures de crédits au budget 2026 via des décisions modificatives.

### D) Les subventions d'investissements prévues :

- Etat : 62 307 € pour la rénovation de l'orgue
- Conseil Départemental : 31 903 € pour la rénovation de l'orgue et les crépis extérieurs de l'église
- Autres subventions : 39 667 € de la Fondation du Patrimoine et de la Fondation Hubert Gravier pour la rénovation de l'orgue.

## III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

### A) Recettes et dépenses de fonctionnement :

| | ANNEE BUDGET | DEPENSES | RECETTES |
|---|---|---|---|
| Opérations réelles | 2025 | 1 906 761.31 € | 1 839 591,85 € |
| | 2026 | 1 716 118,66 € | 1 678 870,69 € |
| Opérations d'ordre | 2025 | 786 365,96 € | 30 070,00 € |
| | 2026 | 904 214,18 € | 30 070,00 € |
| Excédent de fonctionnement reporté de N-1 | 2025 | | 823 465,42 € |
| | 2026 | | 911 392,15 € |
| **TOTAL :** | **2025** | **2 693 127,27 €** | **2 693 127.27 €** |
| | **2026** | **2 620 332,84 €** | **2 620 332,84 €** |

Les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées en **2026 sont en baisse de 10 % par rapport à 2025**.

Les recettes réelles de fonctionnement, sans prise en compte du versement de la subvention du budget forêt en 2025 pour 250 000 €, **sont en hausse de 6%.**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de financer plus largement les dépenses d'investissement.

### B) Recettes et dépenses d'investissement :

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---|---|---|
| Crédits reportés 2025 : | 214 482,56 € | 94 210,01 € |
| Nouveaux crédits : | 1 153 172,37 € | 1 273 444,92 € |
| **TOTAL :** | **1 367 654,93 €** | **1 367 654,93 €** |

### C) Excédents et fonds de roulement

| Année | 2023 | 2024 | 2025 | |
|---|---|---|---|---|
| Fonds de roulement en début d'exercice | 1 051 444,15 € | 774 956,06 € | 542 769,97 € | Le fonds de roulement de début d'exercice est l'excédent de fonctionnment et l'excédent d'investissement de l'année N-1 repris au budget de l'année N. |
| Résultat de l'exercice | -276 488,09 € | -232 186,09 € | 488 894,73 € | Le résultat de l'exercice est l'excédent financier dégagé pour l'année ( hors excédents reportés des années précédentes) |
| roulement en fin d'exercice | 774 956,06 € | 542 769,97 € | 1 031 664,70 € | Il s'agit du résultat de l'exercice auquel sont ajoutés les excédents reportés |

### D) Etat de la dette

| Année | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|
| Capital restant dû au 01/01 | 1 649 038,67 € | 1 447 943,81 € | 1 313 545,09 € |
| Capital restant dû au 31/12 | 1 447 943,81 € | 1 313 545,09 € | 1 065 672,30 € |
| **Ratio de désendettement au 31/12** | **6** | **3** | **2** |

**Au 31/12/2025, la capacité de désendettement de la commune était de 1 065 672,30 €. Plus ce ratio est bas, plus la situation financière de la collectivité est saine.**

# BUDGET FORET

## B) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général | 178 000,00 € | Produits des services, du domaine et ventes... | 142 000,00 € |
| Autres charges courantes | 1 050,00 € | | |
| Autres charges | 3 600,00 € | | |
| Virement à la section d'investissement | 53 463,72 € | | |
| | | RESULTAT REPORTE | 381 938.93 € |
| **TOTAL GENERAL** | **236 113,72 €** | **TOTAL GENERAL** | **523 938.93 €** |

**La section de fonctionnement est votée en suréquilibre avec un excédent prévisionnel de 287 825 €,** c'est-à-dire avec plus de recettes de fonctionnement que de dépenses de fonctionnement, afin que les dépenses et les recettes soient évaluées de façon sincère.

Ce principe supplante celui de l'équilibre budgétaire pour la section de fonctionnement de ce budget annexe de la Forêt en nomenclature comptable M57.

## B) Vue d'ensemble de la section d'investissement

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---|---|---|---|
| Solde d'investissement reporté | 923,26 € | Solde d'investissement reporté | |
| | | Virement de la section de fonctionnement | 53 463,72 € |
| Immobilisations corporelles | 50 000,00 € | | |
| Immobilisations en cours | 3 463,72 € | Excédent de fonctionnement capitalisé | 923,26 € |
| **TOTAL** | **54 386.98 €** | | **54 386.98 €** |